

TOURING-CLUB DE BELGIQUE

BULLETIN OFFICIEL

XXVIII^e ANNÉE. — N^o 4.

ORGANE BI-MENSUEL.

15 FEVRIER 1922

SOMMAIRE :

	Pages		
Sur la Semois (Jérôme Pimpurniaux [Adolphe Borgnet])	73	Binche (A. L. G.)	82
La souscription pour les bornes de l'invasion (Georges Leroy)	75	Les Gilles de Binche (A. L. G.)	85
Membres à vie (E. S.)	75	Automobilisme (H. C.)	86
Louveigné et ses environs (Cam. Dodinval)	76	L'inventeur de la bicyclette (H. C.)	87
Service des routes (J. M. D.)	79	Le sentier de la Lesse (V. Barthélemy)	87
Les sports d'hiver en Tchécoslovaquie (C. Zdarzky)	81	Chimay (Robert Lantenay)	88
		Vagabondages dans l'Amérique latine (suite) (L.-F. De Backer)	89
		L'Office national belge du Tourisme	95
		Variétés.	95

Sur la Semois

Dans l'auberge se trouve un habitant de Bohan, avec qui je lie conversation; c'est un homme précieux pour un chercheur de légendes, et j'ai soin de le faire jaser. Il connaît Pimpurniaux, dont le livre est arrivé jusqu'à lui, et ne paraît pas trop satisfait de ce qu'il y a lu sur son lieu natal. Ses renseignements compléteront ce que j'ai dit ailleurs d'une localité intéressante à connaître; isolée comme elle l'est, elle n'a pas subi le contact des idées modernes, et les croyances primitives du peuple des campagnes s'y sont conservées beaucoup mieux qu'ailleurs aux environs. Je laisserai parler mon interlocuteur; c'est le moyen de conserver à ses explications un reflet au moins de couleur locale.

« Bohan, monsieur, doit son nom à un roi de Bohême qui vint s'y établir à l'époque de la naissance de Jésus-Christ. Il avait deux fils qui, patinant un jour sur la Semois, se noyèrent sous la glace. La rivière était alors beaucoup plus forte qu'aujourd'hui, et couvrait une grande partie de la vallée; je dis cela pour répondre d'avance à une objection facile à prévoir, et tirée de son état actuel.

« Inconsolable de cette perte, le père abandonna son château, dont on apercevait les restes au fond de l'eau, il y a quelques années encore; c'était, dit-on, un des plus beaux édifices qui existassent au monde; il a été ruiné par les Sarrasins. Quant au roi de Bohême, on ne sait ce qu'il devint. Les uns disent qu'il périt en faisant la guerre aux Romains; les autres qu'il fut baptisé par saint Pierre et martyrisé sous le règne de Néron.

» Je n'entends pas décider la question et me borne à soutenir qu'il a laissé son nom à Bohan. Tous ceux qui ont étudié l'histoire de la localité en sont convaincus, et je produirai comme dernière preuve l'orthographe même du mot: la lettre finale n'est pas une *n*, ainsi que le croient les géographes, mais une *m*. Je veux bien croire qu'après cela il ne vous reste plus de doute, et je vous engage, si l'occasion s'en présente un jour, à ajouter ces détails à ceux que vous avez déjà donnés sur mon village.

» Je vais maintenant, si vous le désirez, décrire complè-

tement le long circuit de la Semois, entre Bohan et Membre. Suivez-moi, et remontons la rivière. En venant de Sorendal, vous avez dû remarquer, près du pont de claies, une prairie sur la rive gauche, au pied du *Durmont*; c'est le *pré Mariette*. Non loin de là, sur la rive opposée, se trouve un bloc de grès qui a au moins huit pieds de diamètre et qu'on appelle la *Pierre à marier*. Voici une coutume qui servira à expliquer ces deux dénominations:

» Autrefois, quand un mariage avait lieu dans la paroisse, la noce se rendait invariablement sur le *pré Mariette*; on y dansait, on y folâtrait; puis, à la tombée de la nuit, on passait la Semois et on conduisait les deux époux sur la *Pierre à marier*. Cette cérémonie avait un sens assez clair. Cependant, comme les patients pouvaient avoir l'intelligence dure, il convenait de rendre l'allégorie plus sensible; pour cela, on les attelait à une pierre ou à une *soquette* — souche d'arbre — qu'ils devaient traîner jusqu'au village.

» Comme tous les bons usages d'autrefois, la coutume a disparu, et beaucoup de femmes mariées de la paroisse allèguent aujourd'hui l'inexécution de la formalité, pour se soustraire à plusieurs obligations de leur état. Si le *pré Mariette* continue à servir aux ébats de la jeunesse, la *Pierre à marier* a cessé de remplir son office. Il est vrai qu'elle a aussi à peu près cessé d'exister: le meunier l'a brisée, et en a employé une partie à la reconstruction de la digue qui mène l'eau à son moulin.

» Continuons à longer la rive droite. Jusqu'à l'extrémité de la courbe, ce ne sont que rochers à pic. Voici d'abord la *Côte des Epautées*, expression dont je ne connais pas le sens, puis la *Côte de Roti*, probablement la côte rude ou *rote*, comme on dit ici. Viennent ensuite *Groijslehan*, qui doit indiquer la position de cette partie de la montagne en rapport avec l'île située en face, et *Ranselimont*, qui rappelle la *Roche Ransule*, dont vous avez parlé; Ranselimont, résidence d'un grand nombre d'oiseaux de proie, l'emporte encore sur les côtes précédentes par sa physionomie farouche.

» Au delà débouche le *Sautou*, petit ruisseau qui des-

cent des environs de Hérisart. Ce nom lui vient des sauts qu'il doit faire au-dessus des blocs placés sur sa route, avant d'arriver à la Semois. Il sépare *Ranselimont* de la *Roche Blanche*, dont fait partie la *Roche Sauvage*. On donne ce dernier nom à un rocher qui surplombe, et forme une salle où une vingtaine de personnes peuvent se mettre à l'abri. A l'époque où les Français sont arrivés dans le pays, une famille de Hérisart s'y est réfugiée et y est restée plusieurs jours.

» Vous avez eu raison de signaler la *Roche Blanche* comme le séjour des fées. Je vous ferai seulement remarquer qu'il y en avait longtemps avant l'expulsion de celles du *Hultai*; ce sont les habitants des Hayons qui, par jalousie, ont accrédité un bruit contraire, afin de conserver la priorité.

» La *Roche Blanche* est la dernière; elle touche aux prés de *Terrehan*, qui se trouvent à l'endroit où la Semois, venant de Membre, tourne brusquement en coude et forme le *Cont Détour*, passage plus dangereux encore que celui de Phade pour les *naiveurs* — c'est ainsi que nous désignons les flotteurs.

» Traversons la rivière — manière de parler, puisque vous allez à Orchimont — et gravissons la montagne de la rive gauche. Parvenu au sommet, faites un demi-tour : vous avez devant vous le *Chatelet*, et derrière, sur le versant opposé, la *Paireuse* ou *Pierreuse*. Sur la crête, vous remarquez trois grandes pierres schisteuses ayant forme de tables, et dont la plus grande a un diamètre d'environ dix pieds; c'est la plus petite des trois qui porte habituellement le nom de *Table des Fées*. Sous ces pierres sont les entrées des grottes que les fées habitent, et d'où elles sortent pendant la nuit.

» Près de là, vous pouvez distinguer deux petits plateaux, et des fossés que la main de l'homme évidemment a creusés; tous les habitants du village savent que des canons y ont été autrefois placés en batterie. A quelle occasion? Je ne puis vous le dire. De la crête jusqu'au pied de la côte, ce ne sont que débris. Les fortes têtes de l'endroit et les incrédules — il y en a partout aujourd'hui — prétendent que sur ces pierres on n'aperçoit aucune trace de ciment, et concluent qu'il n'y a jamais eu de château. Mais alors, je vous en fais juge, comment nos ancêtres auraient-ils donné à la montagne le nom de *Chatelet*?

» Ce n'est pas tout. Puisque vous aimez les légendes, revenez avec moi à Bohan — manière de parler toujours — et gravissez la montagne à droite de la *Werra*. Au bout d'une demi-heure vous arrivez dans la *Fargne*; on appelle ainsi un modeste taillis, qui fut jadis la plus belle forêt des environs, et auquel se rattache une histoire que je vais vous conter; ce sera pour le bouquet.

» Il y a cent ans, les Bohémiens — on dit Bohinçais, mais c'est une erreur, comme je pense l'avoir prouvé — avaient le seigneur le plus avide, le plus rapace qu'il fût possible de trouver. Non content d'exiger, avec la dernière rigueur, les corvées et autres prestations féodales que les lois d'alors accordaient, il s'attachait, par la fraude et la violence, à accroître un patrimoine déjà fort étendu. Tantôt un particulier, tantôt la commune faisaient les frais de ces acquisitions illicites, et telle était la terreur attachée au nom de l'odieux seigneur, qu'à peine osait-on se plaindre à lui-même de ses mauvais procédés.

» Enhardi par la couardise de ses victimes et confiant dans le crédit dont il jouissait à la cour de Bruxelles, il s'avisa un jour de revendiquer la meilleure partie de nos bois communaux. Vous savez que, dans notre pauvre pays, ces bois sont la principale ressource des habitants d'un village, et que, si la commune n'a pas ses *aisances*, elle se dépeuple inévitablement. Cette nouvelle usurpation combla la mesure, et nos échevins, prévoyant que le gouverneur général n'aurait aucun égard à leurs plaintes, décidèrent de

recourir directement à l'impératrice, la bonne et juste Marie-Thérèse; en conséquence, trois d'entre eux partirent pour Vienne.

» Si les procès sont longs aujourd'hui, c'était bien pire alors. L'avide seigneur avait confié sa cause à des avocats retors, et il fallut attendre plusieurs années avant d'obtenir justice. Enfin, un arrêt intervint qui nous donnait gain de cause. Heureux de ce résultat, comme bien vous le pensez, nos échevins voulurent se réserver le plaisir d'en porter eux-mêmes la nouvelle au village.

» Il n'était pas question de chemins de fer à cette époque, et, pour des campagnards surtout, le voyage de Vienne était une rude affaire. Le plaideur évincé put ainsi apprendre son échec, longtemps avant le retour des trois députés. Aussitôt, faisant le bon apôtre et feignant de se rendre aux sollicitations, il proposa une transaction à la commune. Comme on ne savait où en était le procès, et qu'un moyen se présentait de sauver une partie des biens usurpés, on se décida à faire la part du feu, et une convention en bonne et due forme abandonna le tiers au seigneur.

» Le lendemain, nos pèlerins arrivèrent, portant chacun un bouquet plus gros qu'un bouquet de mariée. Vous devinez la réception qu'on leur fit dès qu'ils eurent annoncé la bonne nouvelle; peu s'en fallut qu'ils n'allaient boire le vin d'honneur dans la Semois.

» Quelque temps après, l'avide seigneur quitta ce monde pour aller dans un autre; je ne dis pas dans un meilleur, et voici pourquoi : On ne tarda pas d'apprendre que la nuit, dans la forêt de la *Fargne*, on entendait des aboiements de chiens et tout le bruit qui accompagne une chasse grandement organisée. Puis on ajouta — et cela à voix basse pour ne pas irriter son héritier — que c'était le défunt qui revenait et continuait à tourmenter ses anciens vassaux. La *Fargne* devint ainsi un lieu aussi redouté au moins que la *Roche Blanche*, la *Table des Fées* et la *Paireuse*; pour une tonne d'or on n'aurait pas, après dix heures du soir, trouvé quelqu'un qui voulût s'engager dans la forêt.

» Vous autres, gens de la ville, vous ne croyez pas à tout cela; vous traitez de contes et de superstitions les récits de ce genre. Cependant tous nos vieillards vous attesteront l'existence de cette chasse infernale; c'était, vous diront-ils, l'expiation que Dieu exigeait du seigneur de Bohan pour ses rapines; plusieurs ont entendu le bruit et quelques-uns ont vu les chiens. L'un d'eux m'a même raconté une terrible aventure survenue à un habitant de Sugny, village voisin renommé à cause du grand nombre de sorciers qu'il a produits.

» Cet homme était venu à Bohan et devait, pour regagner son domicile, repasser par la *Fargne*. Il comptait bien effectuer ce trajet avant la nuit close; mais, dans le cabaret où il était entré, sa commission faite, il rencontra des amis, but avec eux mainte *chope* et s'attarda si bien que dix heures sonnèrent au moment où il s'appretait à partir. On l'engagea à rester, pour ne pas s'exposer à rencontrer la terrible apparition. Animé par la boisson, il ne fit que rire de ces sages avertissements, et de rodомontade en rodомontade, il finit par dire que s'il rencontrait le revenant, il le conduirait boire la goutte à Sugny. Ses camarades le virent partir avec peine; mais aucun d'eux n'aurait eu la hardiesse de le suivre.

» Quand il arriva au sommet de la côte, onze heures sonnaient à l'église de Bohan. Le son de la cloche le fit frissonner, car la raison lui était revenue et il commençait à mieux apprécier son équipée. Retourner sur ses pas, il l'aurait bien voulu; mais comment y songer après toutes les bravades de la soirée! Il se résigna donc à continuer son chemin, fredonnant pour se donner du cœur.

» Peine inutile! Il n'avait pas fait cinquante pas, qu'il entendit dans le lointain le son prolongé d'un cor de chasse. Malgré lui, son pas se ralentit. Quelques instants après, au

son du cor, plus rapproché cette fois, se joignent des aboiements de chiens. La peur le prend, ses jambes flageolent et une sueur froide coule de son front. Néanmoins il avance encore deux ou trois pas; mais le bruit redouble, et à peine notre homme s'est-il jeté la face contre terre, que des centaines de chiens, sortant d'un hallier, arrivent sur lui. Ils sont suivis de chasseurs montés sur des chevaux dont les naseaux lancent des flammes. Au milieu de ce groupe infernal, on distingue le seigneur de Bohan; sa figure est celle d'un cadavre et le feu sort de l'orbite de ses yeux.

» Impossible de décrire la terrible scène qui se passa alors. Pendant une heure, cette partie de la forêt fut parcourue dans tous les sens, et le malheureux, que la terreur clouait à terre, dut attendre que la chasse se fût éloignée. Meurtri et à demi mort de frayeur, il eut peine à se traîner jusque chez lui, et y arriva que le jour commençait à poindre. Le lendemain, la fièvre le saisit. Trois semaines durant, il resta entre la vie et la mort, et, quand il put enfin se lever, ses cheveux étaient devenus blancs comme neige.

» Cette aventure fit du bruit, et accrut la détestable réputation du lieu; la Fagne avait fini par inspirer une terreur si grande que, même pendant le jour, on répugnait à la traverser. Enfin, le conseil communal se décida à user d'un remède radical, en faisant abattre la superbe futaie qui couvrait cette partie de nos *aisances*; on alléguait la convenance d'agrandir les *essarts*, — l'étendue de bois destiné à être essarté, — mais le vrai motif, on ne voulut pas le dire, c'était de déloger le *chasseur de la Fagne*. Depuis lors, en effet, on n'a plus entendu parler de lui; la fin de son expiation était probablement arrivée. »

En terminant, mon narrateur me demande si je trouve qu'après cela on ait mauvaise grâce de croire aux apparitions. J'aurais fort mauvaise grâce moi-même à contrarier un brave homme, dont la jaserie m'a intéressé, et je fais un signe d'assentiment, avant de prendre congé de lui.

Guide du Voyageur en Ardenne (1858).

JEROME PIMPURNIAUX (Adolphe Borgnet).

La souscription pour les bornes de l'invasion

Le prochain numéro publiera la seconde liste, fort longue, des donateurs au profit de notre œuvre du jalonnement du front.

Nos breuses sont déjà les communes qui nous ont fait parvenir leur quote-part; dans beaucoup de localités cependant la question n'a pas encore été soumise aux délibérations du collège ou du conseil communal.

Nous invitons ici expressément nos délégués, et aussi nos membres les plus dévoués, à s'informer auprès de leurs édiles de l'état de la question, d'user de toute leur influence afin qu'intervienne une solution favorable.

Notre Association tient moins à l'importance de la somme souscrite qu'au principe même de l'intervention. Aussi se réjouit-elle particulièrement de voir les communes les plus pauvres lui envoyer leur modeste obole, dont le taux est généralement établi sur la base d'UN CENTIME par habitant.

Voilà, n'est-ce pas, une façon de contribuer à l'œuvre commune si éminemment patriotique, sans risquer d'obérer les finances communales! Aussi pareille dépense n'est-elle évidemment pas visée par la récente circulaire adressée par le Ministre de l'Intérieur à toutes les communes afin de les mettre en garde contre des dépenses facultatives insuffisamment justifiées!

Nous tenons, d'autre part, à la disposition des délégués qui voudraient bien nous en demander, des listes de souscription qu'ils peuvent ainsi faire circuler parmi leurs relations, chacun d'eux étant alors prié de réunir les fonds récoltés grâce à son intervention et de nous les faire parvenir.

Nous souhaitons voir naître entre nos délégués une émulation aussi grande qu'en ce qui concerne leur zèle de propagandistes.

Nous nous réservons d'ailleurs de reconnaître, dans la suite, leur dévouement à l'Association par l'attribution de primes importantes.

Le Bulletin, en tout cas, élèvera sur le pavoi ceux qui se seront distingués dans cette joute de bon aloi.

GEORGES LEROY.

Membres à vie (Cotisation, 150 francs)

Membres permanents (Collectivités: cotisation, 250 fr.)

Membres à vie donateurs (Cotisation, 1,000 francs)

A. Membres à vie

593. — WILLEMEN, Alphonse, caissier, Florida, n° 183, Buenos-Ayres (République Argentine).
594. — BRASSEUR, Hyacinthe, architecte au Lung-Hai Railway, Cheng-Chon (Houan, Chine).
595. — Voir ci-dessous.
596. — BARTHELET, G., administrateur-délégué de la Brasserie Saint-Charles, rue de l'Arbre, 1, Marseille (France).
597. — LIGNY, Jean, rue des Hauchies, 107, Lodolinsart.
598. — Voir ci-dessous.
599. — BROUWERS, Jacques, rue Stephenson, 80, Bruxelles.
600 et 601. — Déjà mentionnés (en 1920).
602. — LAMBRECHT, Monette (M^{lle}), à Berneau.
603. — GELLER, Pierre, agent Géomines, à Manolo (Kitolo, Congo).
604. — GRIFFE-GOOSSENS, René, directeur d'imprimerie, rue Paradis, 132, Liège.
605. — VAN LOO-HENNUS, Charlotte (M^{me}), rue de Verriers, 5, Bruxelles.
606. — LEROY, Madeleine (M^{lle}), Perwez-le-Marché (Brabant).
607. — HOGUET, Rosa (M^{me}), rue de Rome, 28, Bruxelles.
608. — SEGAERT, Henri, consul de Belgique à Sydney (Nouvelles Galles du Sud, Australie).
609. — VAN CUYCK, Paul, place de Meir, 71, Anvers.

B. Membres permanents

- N° 595. — ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES de La Panne (Société coopérative), La Panne-sur-Mer.
N° 598. — ECOLE COLONIALE supérieure de Belgique, avenue de Middelheim, 2, Anvers.

C. Membres à vie donateurs

- N° V. — GUINOTTE, Léon, ingénieur, directeur général des Charbonnages du Pachy, Bellecourt.

× × ×

Pour la première fois la liste des Immortels du T. C. B. est tripartite. Souhaitons qu'elle garde cette forme, qui a été sans trop d'inconvénients celle de notre gouvernement pendant plusieurs années.

En ce qui concerne la liste A, elle aurait pu être subdivisée et avoir une « section des dames », car jamais les listes précédentes n'ont comporté une pareille proportion d'inscriptions féminines; quatre sur treize noms. Il est vrai que dans ce cas il aurait convenu de réserver également une place séparée aux « étrangers » ou plus exactement aux « hors-Belgique ». Il y en a cinq sur treize.

Nous avons donc formé une liste commune et nous adressons nos cordiaux remerciements à tous ceux qui la composent.

Nos vifs remerciements également vont aux deux collectivités de la liste B. Il nous étonne, étant donné que les collectivités n'ont pas comme les pauvres humains une existence limitée, qu'un plus grand nombre de collectivités ne figurent pas dans la catégorie des membres permanents. (On sait que les collectivités peuvent aussi adhérer au T. C. B. à la cotisation annuelle de 7 fr. 50.)

M. L. Guinotte figure seul dans la liste C, sous le chiffre romain V. Les membres à vie donateurs, en effet, ont un répertoire spécial. Dans le Bulletin du 1^{er} janvier nous avons cité les noms des quatre premiers. Comme M. Solvay, M. Guinotte a eu, en souscrivant, la pensée de favoriser l'œuvre patriotique des bornes de l'invasion entreprise par notre Association. Qu'il soit assuré de notre profonde gratitude.

E. S.

Siège social :
44, rue de la Loi,
Bruxelles.

Organe bi-mensuel
Tirage :
125,000 exemplaires.



Cotisation : fr. 7.50 par an,
y compris le service
du Bulletin officiel.

Cotisation de famille :
Fr. 3.50
sans Bulletin officiel.

SOMMAIRE

Sur la Semois (Jérôme Pimpurniaux [Adolphe Borgnet])	73	Automobilisme (H. C.)	86
La souscription pour les bornes de l'invasion (Georges Leroy)	75	L'inventeur de la bicyclette (H. C.)	87
Membres à vie (E. S.)	75	Le sentier de la Lesse (V. Barthélemy)	87
Louveigné et ses environs (Cam. Dodinval)	76	Chimay (Robert Lanténay)	88
Service des routes (J. M. D.)	79	Vagabondages dans l'Amérique latine (suite) (L.-F. De Backer)	89
Les sports d'hiver en Tchécoslovaquie (C. Zdarzky)	81	L'Office national belge du Tourisme	95
Binche (A. L. G.)	82	Variétés.	95
Les Gilles de Binche (A. L. G.)	85		

Adresser la
CORRESPONDANCE (REDACTION : M. Georges Leroy, Rédacteur en chef du Bulletin, 44, rue de la Loi. Tél. Linthout 3434.
ANNONCES : M. Francis Lauters, 98, rue du Méridien, Bruxelles.
ADMINISTRATION (tout ce qui ne concerne pas le Bulletin) : T. C. B., 44, rue de la Loi, Bruxelles.

Visitez la **GROTTE DE HAN**, la plus grande merveille naturelle de l'Europe.

Station : Rochefort. Six francs de réduction (12 francs au lieu de 18 francs) pour les membres du Touring Club, sur présentation de la carte de sociétaire, revêtue de la photographie, tant à la Grotte de Han qu'à celle de Rochefort.